

## RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC. Convention de compte fictif

### À propos de la Convention de compte fictif

La présente Convention de compte fictif RBC Placements en Direct Inc. (« RBC PD »), modifiée à l'occasion (la « convention »), s'applique lorsque vous accédez aux services (au sens attribué à ce terme ci-dessous) qui y sont prévus ou lorsque vous les utilisez. Elle ne remplace toutefois aucune autre convention intervenue entre vous et RBC PD (maintenant ou à l'avenir) pour tout autre produit ou service. En contrepartie de notre engagement à vous donner accès au compte fictif et aux services, vous convenez que la présente convention et tout autre accord applicable régissent toute question concernant vos comptes fictifs RBC PD. Il est entendu que vous vous conformerez à toutes les directives que nous vous donnerons concernant l'accès aux services et leur utilisation.

### 1. Définitions

« **Dispositif d'accès électronique** » Ordinateur personnel, téléphone, téléphone cellulaire, téléphone intelligent, assistant numérique personnel ou autre dispositif électronique qui vous permettra d'accéder aux services ou de les utiliser.

« **Par voie électronique** » Se dit de tout moyen de communication autorisé par nous, à l'occasion, notamment l'ordinateur, le téléphone, le téléphone cellulaire, le téléphone intelligent, Internet, le courriel, l'assistant numérique personnel, le télécopieur ou tout autre moyen de télécommunication ou de transmission électronique.

« **Renseignements** » Toute information que vous recevez ou que vous fournissez par l'entremise des services.

« **Mot de passe** » Combinaison de chiffres et/ou de lettres servant à vous identifier.

« **Compte fictif** » Tout compte fictif visé par les conditions de la présente convention conclue avec RBC PD, auquel vous pouvez accéder à l'occasion au moyen des services.

« **Services** » Tout service que nous fournissons ou fournirons et qui vous permet d'accéder à votre compte fictif et de l'utiliser.

« **Modalités de service** » Les conditions, les règles ou les procédures énoncées dans toute instruction écrite ou produite par ordinateur relativement à nos services, qu'il s'agisse d'un logiciel, de manuels, de barèmes de frais ou d'autres documents.

« **Tiers** » Toute partie autre que vous, nous ou un tiers agissant à titre de prestataire de services.

« **Tiers prestataire de services** » Tout tiers dont nous utilisons les services pour agir en notre nom afin de vous donner accès aux services ou de nous aider à le faire.

Dans le présent document, « **vous** » et « **votre/vos** » renvoient au(x) titulaire(s) d'un compte. « **Nous** », « **notre** » et « **nos** » font référence à RBC PD.

### 2. Modification de la présente convention

Dans les limites prévues par la loi, nous pouvons apporter des modifications de temps à autre à la présente convention, à condition de vous en aviser. Nous pouvons vous aviser avant ou après la date d'effet. Si nous vous avisons avant la date d'effet de la modification, en utilisant les services après la date de la modification, vous acceptez cette modification. Si nous vous avisons après la date d'effet de la modification, en utilisant les services après la date de l'avis, vous acceptez cette modification.

### 3. Mot de passe

Votre mot de passe est le mot de passe que vous avez choisi ou que nous vous avons fourni. Votre mot de passe vous permet d'accéder à votre (vos) compte(s) fictif(s), d'obtenir des cotes et des renseignements. Vous acceptez de ne pas divulguer votre mot de passe et de ne pas le conserver avec votre numéro de compte et avec tout autre renseignement concernant votre compte. Il vous incombe d'assumer les pertes découlant de l'utilisation de votre mot de passe, de le protéger et de vous assurer que vous êtes le seul à l'utiliser. Nous déclinons toute responsabilité pour l'utilisation prohibée des services par une autre personne.

#### 4. Aucun relevé de compte ni avis

Aucun relevé de compte ni avis ni aucune autre communication ne sera fourni relativement à votre compte fictif.

#### Accès à nos services

Vous n'avez pas le droit d'entrer dans des zones d'accès réservé de l'un de nos systèmes informatiques ou de télécommunications ou de l'un des systèmes de nos sociétés affiliées, ni d'exécuter des fonctions qui ne sont pas autorisées selon la présente convention. Nous avons le droit de suspendre votre accès aux services ou d'y mettre un terme sans préavis, si nous estimons que vous l'utilisez pour obtenir un accès non autorisé à des systèmes ou à des renseignements ou que vous l'utilisez d'une manière qui n'est pas appropriée, ou encore s'il y a une activité inhabituelle dans votre compte fictif ou relative à votre compte fictif. Le rétablissement de l'accès aux services est laissé à notre appréciation.

#### 5. Fonctionnalités des comptes fictifs

L'ensemble des fonctionnalités ou des caractéristiques qui peuvent être offertes à l'égard des comptes RBC Placements en Direct courants ou actifs ne sont pas nécessairement accessibles ou offertes à l'égard des comptes fictifs, et les fonctionnalités de ceux-ci peuvent notamment comporter les limitations suivantes :

- Les comptes fictifs peuvent ne pas fonctionner exactement comme un compte courant ou actif ; les opérations ne sont pas exécutées par l'intermédiaire de bourses de valeurs ou de systèmes de cotation ; les opérations peuvent être fondées sur des données du marché différées, et les services doivent uniquement être utilisés pour l'apprentissage du fonctionnement d'un compte RBC PD ;
- En raison des règles et des règlements des bourses de valeurs et des systèmes de cotation compétents (y compris la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance de Toronto, le New York Stock Exchange, le système NASDAQ et l'American Stock Exchange), le compte fictif et les services, sauf si vous avez ouvert un compte RBC Placements en Direct ou êtes actuellement titulaire d'un compte RBC Placements en Direct actif, sont assortis de cours différés par rapport aux cours acheteur ou vendeur en temps réel, conformément aux règles et aux règlements de la bourse de valeurs compétente (de 15 à 20 minutes environ après l'enregistrement des cours) ;
- Il n'est pas tenu compte des intérêts et des dividendes dans le calcul des soldes de vos comptes fictifs ;
- Il se peut qu'il ne soit pas tenu compte des mesures prises par les sociétés, notamment les fractionnements d'actions, dans le calcul des soldes de vos comptes fictifs ;
- Il n'y aura pas d'exercice automatique des options dans votre compte fictif ;
- Les titres à revenu fixe n'arriveront pas automatiquement à échéance dans votre compte fictif, et vous devrez vous-même supprimer le titre à revenu fixe applicable et ajouter manuellement des fonds fictifs au compte fictif pour tenir compte de l'échéance ;
- Vous ne pourrez saisir des ordres de vente fictifs à l'égard des titres à revenu fixe de votre compte fictif ;
- Il se peut que l'accès aux recherches en placements soit restreint ou limité ;
- Il se peut que certaines fonctionnalités ou caractéristiques s'affichent uniquement sous la forme d'images et qu'elles ne soient offertes qu'à l'égard d'un compte RBC Placements en Direct courant ou actif.

De telles limitations peuvent faire que les valeurs relatives aux comptes fictifs soient inexactes ou s'écartent des valeurs réelles.

#### 6. Interdictions concernant l'utilisation

Il vous est interdit : i) d'accéder aux services ou de les utiliser à des fins illégales, frauduleuses, malveillantes ou diffamatoires ; ou ii) d'entreprendre des démarches ou d'accomplir des actes susceptibles de saper la sécurité, l'intégrité, l'efficacité, le bien-fondé ou la connectivité des services (incluant toute activité illégale, frauduleuse, malveillante, diffamatoire ou autre qui risque de nuire à quelqu'un ou de lui occasionner un préjudice).

#### 7. Communication et contrats par voie électronique

Toute communication ou tout contrat que nous recevons de votre part par voie électronique ou qui est réputé envoyé par vous, qu'il ait ou non effectivement été envoyé par vous, sera considéré comme dûment autorisé, vous engagera et sera exécutoire envers vous.

## 8. Utilisation des renseignements

Un fournisseur d'information est une société ou une personne qui nous fournit, directement ou indirectement, des renseignements (le « fournisseur d'information »). Ces renseignements consistent notamment en des données sur des titres ou des marchés provenant de bourses de valeurs et d'autres marchés de valeurs ainsi qu'en des recherches en placements. Les renseignements que nous obtenons auprès de fournisseurs d'information et que nous fournissons par nos services :

- a) ont été obtenus de façon indépendante auprès de fournisseurs d'information par des sources que nous considérons comme fiables ;
- b) appartiennent aux fournisseurs d'information.

Vous ne devez utiliser ces renseignements que pour votre usage personnel. Vous ne pouvez les reproduire, les vendre, les distribuer, les diffuser ou les exploiter sur une base commerciale de quelque façon que ce soit, ni les fournir à une autre personne sans notre consentement écrit ou celui du fournisseur d'information, le cas échéant. Les renseignements peuvent comprendre des opinions et des recommandations de personnes ou d'organismes susceptibles de présenter de l'intérêt pour les investisseurs en général. Les fournisseurs d'information et nous :

- a) n'entérinons aucune de ces positions ou opinions ;
- b) ne donnons pas de conseil en matière de fiscalité, de comptabilité ou de droit ;
- c) ne recommandons pas l'achat ou la vente d'un titre quelconque ;
- d) ne garantissons pas que les renseignements sont exacts, complets, à jour ou dans l'ordre correct.

## 9. Modification des services

Il est entendu que nous sommes autorisés à ajouter, supprimer ou modifier des services ou des caractéristiques de ceux-ci, en tout ou partie, sans vous en aviser. La présente convention s'applique à n'importe quel service (ou à n'importe quelle partie ou caractéristique de ceux-ci) que nous ajoutons ou modifions.

## 10. Modification et interruption des services

Nous pouvons modifier nos services sans préavis. Chacun de nos services peut être temporairement non disponible en raison de l'entretien, de mises à jour ou d'autres motifs raisonnables, notamment durant les périodes d'activité accrue sur le marché. En aucun cas, nos sociétés affiliées ou nous-mêmes ne serons responsables envers vous ou d'autres personnes des dommages directs ou indirects ou des dommages-intérêts spéciaux, y compris des pertes, des coûts, des dépenses, des manques à gagner, de la perte d'un revenu d'entreprise ou de l'incapacité de réaliser les économies attendues, pouvant découler de l'existence, de la prestation ou du fonctionnement des services, ou des actes ou omissions liés à votre accès aux services.

## 11. Dossiers

Nos dossiers, y compris les relevés électroniques, et ceux de nos sociétés affiliées, de nos filiales ou de tout tiers prestataire de services (à leur usage ou au nôtre), qui portent sur un compte fictif ou les services, notamment la récupération, le regroupement, l'organisation et la présentation de renseignements, ainsi que les dossiers concernant chaque directive et la présentation ou la réception et la visualisation de documents sont définitifs et concluants. Ces dossiers seront admissibles à titre de preuve concluante du contenu des dossiers, exactement comme des documents originaux sur papier. Vous renoncez à tout droit de vous opposer à la présentation en preuve de telles données ou de tels relevés électroniques.

## 12. Propriété intellectuelle

Sauf indication contraire, nous détenons tous les droits de propriété intellectuelle établis pour chacune des pages Web auxquelles vous accédez lorsque vous utilisez les services. Sauf indication contraire, les marques de commerce, logos et autres, notamment les textes, images, illustrations, logiciels, codes HTML, extraits sonores et vidéos qui apparaissent dans nos services nous appartiennent et, sans une autorisation écrite et expresse de notre part, ils ne peuvent pas être reproduits, publiés de nouveau, téléchargés, affichés, transmis, distribués ou modifiés, en tout ou partie, de quelque façon que ce soit, sauf pour un usage personnel et non commercial, notamment la visualisation, l'impression et l'archivage de copies électroniques de vos activités en ligne, conformément aux modalités de la présente convention et aux directives que nous vous donnerons. Rien dans la présente convention ou dans nos services ne doit être considéré comme un droit d'utiliser nos travaux, marques de commerce ou logos, de quelque manière que ce soit.

**13. Tiers**

Il est entendu que :

- (a) nous pouvons recourir à des tiers prestataires de services afin de fournir ou de nous aider à fournir les services ;
- (b) outre nos filiales et sociétés affiliées, nous ne parrainons ni ne soutenons aucun tiers et nous ne sommes affiliés ou associés à aucun tiers ;
- (c) nos sites Web contiennent des liens vers les sites Web et les services en ligne de tiers, et lorsque vous activez ces liens, vous quittez nos sites Web.

**14. Consentement à la collecte et à l'utilisation des renseignements sur vos activités en ligne**

Nous pouvons recueillir, au moyen de témoins et d'autres techniques de traçage, des renseignements sur vos activités en ligne dans les sites Web publics et sécurisés de la Banque Royale du Canada et de ses filiales et sociétés affiliées (individuellement une « société RBC » et collectivement des « sociétés RBC ») ou dans les pages publicitaires de sociétés RBC qui sont hébergées sur des sites Web de tiers (les « renseignements sur vos activités en ligne »). Les renseignements sur vos activités en ligne peuvent être utilisés avec d'autres informations que nous possédons sur vous afin d'évaluer l'efficacité de promotions en ligne, d'obtenir des données sur les fonctionnalités des sites Web, de comprendre vos intérêts et vos besoins, de personnaliser votre expérience en ligne et de vous communiquer de l'information sur des produits et services qui pourraient vous intéresser. Le consentement que vous accordez aux termes du présent article ne modifie aucune autre autorisation ou préférence que vous avez donnée ou indiquée, ou que vous pouvez donner ou indiquer, relativement à la collecte, à l'utilisation et à la transmission de vos renseignements personnels. Pour demander que les renseignements sur vos activités en ligne ne soient pas recueillis ni utilisés aux fins précisées aux présentes, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant des services d'investissement de RBC Placements en Direct au 1 800 769-2560. Pour en savoir davantage, veuillez consulter notre politique de protection des renseignements personnels sur notre site Web au [www.rbcplacementsdirect.com](http://www.rbcplacementsdirect.com) (en sélectionnant le lien « Vie privée »).

**15. Collecte et utilisation des renseignements personnels**

Nous recueillons des renseignements personnels afin d'ouvrir et d'administrer votre compte fictif et de vous fournir les services et, au besoin, pour protéger ou exercer nos droits aux termes de la présente convention. Ces renseignements peuvent notamment consister en votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre adresse de courrier électronique et votre code d'utilisateur de la Banque Royale du Canada et en des renseignements sur vos activités en ligne.

Nous pouvons recueillir ou vérifier ces renseignements à tout moment au cours de notre relation. Nous pouvons obtenir ces renseignements auprès de diverses sources, notamment vous et la Banque Royale du Canada.

Utilisation de vos renseignements personnels : Il est possible que nous utilisions vos renseignements personnels pour l'ouverture et l'administration de votre compte fictif et pour vous fournir les services que vous demandez. Il est possible aussi que nous utilisions vos renseignements personnels d'une autre façon exigée ou permise par la loi ou en vertu des règles de tout organisme d'autoréglementation dont nous sommes membres. Pour plus de certitude, voici d'autres exemples de la façon dont nous pourrions utiliser vos renseignements personnels :

- vérifier votre identité ;
- mieux comprendre vos besoins actuels et futurs en matière d'investissement ;
- nous aider à mieux connaître les besoins actuels et futurs de nos clients ;
- vous informer des avantages, des caractéristiques et des autres données concernant les produits et services que nous vous fournissons ;
- nous aider à mieux gérer nos affaires et notre relation d'affaires avec vous ;
- protéger et exercer nos droits aux termes de la présente convention ou nous conformer aux lois ou aux règlements applicables de tout organisme d'autoréglementation dont nous sommes membres ;
- selon ce qui est requis ou autorisé par la loi.

De plus, en accédant aux services, vous convenez que nous pouvons aussi utiliser ou communiquer vos renseignements aux fins suivantes :

- Nous pouvons utiliser vos renseignements pour faire, auprès de vous, la promotion de nos produits et services, ainsi que de ceux de tiers choisis, susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers moyens, notamment le téléphone, le courrier électronique ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies.
- Nous pouvons aussi, si la loi ne l'interdit pas, communiquer vos renseignements à d'autres sociétés RBC, en vue de vous recommander à elles ou de faire, auprès de vous, la promotion de produits et services susceptibles de vous intéresser. Nous et d'autres sociétés RBC pouvons communiquer avec vous par divers moyens, notamment le téléphone, le courrier électronique ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. Nous convenons que, si un tel échange de renseignements se produit, ces sociétés pourraient nous informer des produits ou services fournis.
- Si vous traitez également avec d'autres sociétés RBC, nous pouvons, là où la loi le permet, regrouper vos renseignements avec les renseignements vous concernant dont disposent ces autres sociétés, afin de nous permettre et de leur permettre d'administrer votre relation avec les autres sociétés RBC concernées et nous.

**Communication de vos renseignements personnels :** Nous pouvons communiquer vos renseignements aux fins indiqués ci-dessus à d'autres sociétés RBC et à nos employés, mandataires ou prestataires de services, qui sont tenus d'en assurer la confidentialité. Si notre prestataire de services est établi hors du Canada, il est tenu d'observer les lois du territoire où il est établi, et les renseignements peuvent être communiqués conformément à ces lois.

Nous pouvons aussi utiliser vos renseignements et les communiquer à d'autres sociétés RBC afin de gérer nos risques et nos activités ainsi que ceux d'autres sociétés RBC.

#### **Accès à vos renseignements personnels**

Vous pouvez, en tout temps, avoir accès aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire rectifier au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint en vertu de la loi. Pour demander cet accès, pour poser des questions au sujet de nos politiques sur la protection des renseignements personnels ou pour demander que vos renseignements ne soient pas utilisés aux fins indiquées sous le titre « Autres utilisations de vos renseignements personnels », vous pouvez communiquer dès maintenant et à tout moment avec un représentant des services d'investissement de RBC Placements en Direct au 1 800 769-2560.

#### **Nos politiques sur la protection des renseignements personnels**

Vous pouvez en savoir plus sur notre politique de protection des renseignements personnels en composant le numéro sans frais indiqué ci-dessus ou en consultant notre site Web au [www.rbcplacementsdirect.com](http://www.rbcplacementsdirect.com), puis en sélectionnant le lien « Vie privée ».

#### **16. Regroupement des comptes**

Si vous êtes également un client du service Banque en direct de la Banque Royale du Canada (la « Banque ») et que vous nous fournissez votre code d'utilisateur de la Banque (il ne s'agit pas de votre mot de passe confidentiel de la Banque), nous vous donnerons accès à la fonction de regroupement des comptes de la Banque pour vous permettre d'accéder aux renseignements sur vos comptes fictifs au moyen du service Banque en direct de la Banque. De plus, en nous fournissant votre code d'utilisateur de la Banque, vous pourrez accéder à la fois à vos comptes bancaires et à vos comptes fictifs en effectuant une seule ouverture de session en ligne (la « fonction d'ouverture de session unique »). Si vous ne voulez pas profiter de ces caractéristiques en ce qui a trait à votre compte fictif et aux services, il se pourrait que votre accès au compte fictif et aux services soit restreint ou qu'il vous soit retiré.

#### **17. Engagements**

Nous ne serons pas tenus responsables des pertes, des dommages, des retards ou des inconvénients que vous pourriez subir par suite : a) de la présente convention ou des services ; b) de renseignements erronés ou inexacts du fait de fournisseurs d'information, d'utilisateurs de sites Web ou d'un élément du matériel ou de la programmation lié à un compte fictif ou aux services ou utilisé relativement à ceux-ci, ou d'une erreur technique ou humaine qui pourrait se produire dans l'administration d'un compte fictif ou des Services, ou c) de difficultés, de pannes ou d'un défaut technique d'un réseau ou de lignes téléphoniques, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs, de matériel informatique, de logiciels, de services de courrier électronique ou de navigateurs, imputables à des difficultés techniques ou à un encombrement dans Internet, ou de plusieurs des facteurs qui précèdent.

Nous ne serons en aucun cas tenus responsables, même en cas de négligence de notre part, des pertes de données ni des dommages-intérêts indirects, consécutifs, particuliers, aggravés, punitifs ou exemplaires, en tout ou partie, (notamment les interruptions de service, les pertes de profits, de données, de renseignements, d'occasions, de revenus, d'achalandage ou autres pertes de nature commerciale ou économique), dont vous êtes victime, sans égard à la cause, même si nous avons été informés de l'éventualité de ces dommages-intérêts. De plus, nous ne serons en aucun cas tenus responsables, même en cas de négligence de notre part, des pertes ou du préjudice imputables à tout retard ou à toute incapacité d'accéder aux services ou de les utiliser.

#### **18. Non-validité partielle**

Si l'une des dispositions de la présente convention est jugée invalide ou inexécutoire, les autres dispositions de la présente convention garderont toute leur validité, leur force et leur portée.

#### **19. Loi régissant la convention**

La présente convention est exclusivement régie par les lois de la province de l'Ontario. Vous et nous reconnaissons la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario pour juger de toutes les affaires liées à la présente convention.

#### **20. Langue**

Vous et nous avons expressément demandé que la présente convention et tout document y afférent, y compris tout avis, soient rédigés en langue française. (Quebec only/ Québec seulement).

#### **21. Fin des services**

Nous pouvons mettre fin aux services sans préavis.